



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Secrétariat général
Mission performance et coordination
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy
Tél : 02 97 54 8667
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 30 JUIN 2016

Le préfet du Morbihan

à

Monsieur le Maire
Mairie
Place du Gal de Gaulle
56550 LOCOAL-MENDON

Objet : Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme
Avis de l'Autorité environnementale
P.J. : 1

Le 25 mars 2016, mes services ont réceptionné, pour avis de l'Autorité environnementale, le dossier de projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal du 21 mars 2016.

Je vous prie de trouver ci-joint, l'attestation vous informant de l'existence d'un avis sans observation.

Pour votre complète information, je vous précise qu'il conviendra de verser ce document au dossier, lors de la mise du projet à enquête publique.

*Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,*

Jean-Marc GALLAND



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Secrétariat général
Mission performance et coordination
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy
Tél : 02 97 54 8667
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 30 JUIN 2016

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

de l'existence d'un avis sans observation
relatif au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme
de la commune de LOCOAL-MENDON

reçu le 25 mars 2016,

arrêté par délibération du conseil municipal du 21 mars 2016.

A la date du 25 juin 2016, l'Autorité environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique (par la commune),
- d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en Morbihan.

*Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,*

Jean-Marc GALLAND